

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRES DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE NERVIEUX

Monsieur le Maire de NERVIEUX,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant que les travaux de desserte en eau potable pour un lotissement pour le compte de la SARL Le Bout du Monde, lieu-dit Les Sapins, nécessiteront la coupure de la chaussée et la pose de panneaux « route barrée » côté RD 1,
Vu la demande de l'entreprise SAUR France devant réaliser ces travaux,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite sur la chemin rural dit « des sapins » côté RD 1.

Article 2 :

Les travaux se dérouleront du 21 au 25 Mai 2007.

Article 3 :

Une signalisation appropriée, avec pose de panneaux « route barrée », sera mise en place par l'entreprise SAUR France.

Article 4 :

L'entreprise SAUR France se chargera de prévenir les riverains de ces travaux et des nouvelles règles de circulation.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- DDE Roanne,
- Gendarmerie de Feurs,
- Société SAUR

Fait à Nervieux, le 10 Mai 2007

Le Maire,



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510
Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr